



Dispositions financières et particulières pour le fusil 50m

1. Bases

Ces dispositions sont valables et complémentaires pour les règlements des compétitions au fusil 50m.

2. Responsable des compétitions

Le chef fusil 50m selon comité FSVT.

3. Prescriptions de tir

Toutes les compétitions se déroulent selon les règles ISSF. Sauf exception.

Une adaptation de ces règles peut être définie par le chef fusil 50m si nécessaire et sera mentionné dans les convocations aux compétitions ou annoncées au début du concours.

Lors des finales, le chef fusil 50m peut s'appuyer sur des juges pour la gestion des compétitions.

4. Compétitions

Le chef fusil 50m ou un délégué peut effectuer des contrôles lors des dates annoncées des diverses concours régionaux ou qualifications dans les stands prévus pour ces tirs.

5. Région de compétition

Un tournoi en alternance est fait entre les régions du Haut et du Bas-Valais pour l'organisation des divers concours et finales organisés par la FSVT.

6. Résultats des compétitions

Les résultats des compétitions sont mis sur le site internet de la FSVT www.fsvt.ch et selon les possibilités diffuser auprès des réseaux sociaux et des divers médias régionaux et suisses, y compris la gazette du Tir Suisse.

7. Finances d'inscription

Finale Valaisanne - Championnat de groupes	: Sfr. 70.- par groupe
Championnat Individuel Valaisan (CIV)	: Sfr. 25.-
Coupe valaisanne par équipe	: Sfr. 40.- par équipe
Tir Etandard par passe sfr. 13.- la société	: Sfr. 10.-
Championnat Valaisan de la relève et adolescents (CVAR)	: Gratuit
Championnat Valaisans Qualification FSVT	: sfr. 30.- / Juniors sfr. 25.-

8. Autocollants pour les compétitions

Tous les autocollants manquants sont facturés sfr. 10.-

9. Distinctions et prix

Championnat Valaisan de groupe

Lors de la finale, les prix suivants sont remis aux groupes :

1 ^{er} rang « Champion valaisan »	5 médailles d'or
2 ^e rang	5 médailles d'argent
3 ^e rang	5 médailles de bronze



FEDERATION SPORTIVE VALAISANNE DE TIR WALLISER SCHIESS SPORT VERBAND Fusil 50m – Gewehr 50M

Championnat individuel Valaisan (CIV) – Qualifications

Après les qualifications, le tireur avec le plus haut résultat des 9 tours est Champion de la qualification.

Les trois premiers de la qualification dans les deux catégories (Elite + Vétéran) reçoivent les prix suivants :

1 ^{er} rang	carte couronne valeur Fr. 50.-
2 ^e rang	carte couronne valeur Fr. 30.-
3 ^e rang	carte couronne valeur Fr. 20.-

Championnat individuel Valaisan (CIV) – Finale

Les premiers classés du Championnat individuel Valaisan reçoivent les prix suivants :

1 ^{er} rang	prix en nature ou carte-couronne valeur Fr. 100.-
2 ^e rang	prix en nature ou carte-couronne valeur Fr. 75.-
3 ^e rang	prix en nature ou carte-couronne valeur Fr. 50.-

les tireurs suivants reçoivent les prix suivants :

4 ^e – 10 ^e rang	carte couronne valeur Fr. 10.-
11 ^e – X ^e rang	carte couronne valeur Fr. 8.-

Coupe Valaisanne – Finale

Les équipes reçoivent les prix suivants :

1 ^{er} rang	6 cartes-couronnes à Fr. 20.- + un challenge
2 ^e rang	6 cartes-couronnes à Fr. 15.-
3 ^e rang	6 cartes-couronnes à Fr. 10.-
4 ^e rang	6 cartes-couronnes à Fr. 8.-

Étandard

Programme A (couché) : Carte couronne valeur sfr. 8.-
180 pts Elites / 176 pts Vétérans&Juniors

Programme B (genoux) : Carte couronne valeur sfr. 8.-
160 pts Elites / 154 pts Vétérans&Juniors

Championnat Valaisan – Qualifications

Selon le tir décentralisé (Qualifications championnats suisses), si un tireur ne peut faire le tir décentralisé au niveau suisse, il peut demander au chef fusil 50m de faire la qualification cantonale :

Prix	:	identique au décentralisé suisse
Carte couronne	:	selon décentralisé suisse
Date des tirs	:	entre le 1 ^{er} juillet et le 1 août
Comment	:	avec autocollants fournit par le chef fusil 50m

Championnat Valaisan Adolescent & Relève

A la fin des 5 tours qualificatifs, les 3 premiers de chacune des catégories reçoivent les prix suivant pour récompenser le titre du championnat annuel :

1 ^{er} Rang	carte couronne valeur Sfr. 36.00
2 ^e Rang	carte couronne valeur Sfr. 24.00
3 ^e Rang	carte couronne valeur Sfr. 12.00

Tous les autres participants à la finale cantonale reçoivent les prix suivants

1 carte couronne valeur Fr. 10.-



FEDERATION SPORTIVE VALAISANNE DE TIR WALLISER SCHIESS SPORT VERBAND Fusil 50m – Gewehr 50M

10. Stand de tir & installations

Les installations de tir pour l'organisation des compétitions centralisées et finales organisées par la FSVT doivent correspondre aux normes de la FST.

Les installations sont munies de cibles électroniques

Pour les qualifications et les compétitions à domicile utilisation des installations à disposition (électronique ou cartons).

11. Nombre de cible minimum utile à disposition

Championnat VS Groupes	:	10 cibles électroniques
Finale individuelle CIV	:	défini annuellement par le chef fusil 50m
Finale CVAR	:	défini annuellement par le chef fusil 50m
Finale Coupe Valaisanne	:	défini annuellement par le chef fusil 50m

12. Délais de retour des documents

Ces délais sont clairement mentionnés sur les formulaires ou les documents transmis par le chef fusil 50m. Ce sont les délais mentionnés sur les documents qui sont valables.

13. Adresse de retour des documents

Sur les formulaires et/ou les documents d'inscription l'adresse et le moyen de retour des documents et résultats sont clairement mentionné.

14. Finance pour recours

Une caution de Fr. 50.- doit être versée. Si le recours est perdu, la caution reste à la FSVT, sinon elle est rendue.

15. Amende

En cas de non-participation à une finale cantonale sans annonce préalable une amende peut être perçue selon règlement du concours, ou selon dispositions particulières.

Finale valaisanne de Groupe	sfr. 70.-
Toutes les autres compétitions	selon les dispositions des compétitions

16. Dispositions finales

A part ces dispositions, toutes les autres prescriptions de la FSVT, les règles ISSF, les normes Rtsp, et le règlement disciplinaire, sont valables pour toutes les compétitions Fusils 50m.

17. Règlements et dispositions complémentaires

Les règlements et les dispositions complémentaires ont été traités et validés par le comité de la FSVT. En cas de réclamations, il est nécessaire de transmettre ces réclamations au président de la FSVT. Le comité cantonal prendra position de manière définitive sur ces demandes.

Le règlement en allemand fait foi.

Ce règlement a été validé par le comité FSVT le 8 mars 2022

Chef Fusil 50m
Ivo Abgottspion